



Retrait d une cloture suite a des travaux

Par **baduche**, le **04/02/2015** à **15:33**

suite à des travaux sur les réseaux d eau,commandés par la mairie,on nous a enlevé notre cloture.la mairie nous avait préciser que cette cloture serait refaite par notre bailleur.(nous sommes locataires).or ,ce bailleur dit ne pas avoir les fonds nécessaires et rien n a été remonté depuis la fin des travaux en juin 2014.Qui doit nous refaire cette cloture?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

Par **moisse**, le **04/02/2015** à **15:57**

Bonsoir,

Vu d'ici s'agissant de travaux sur la voie publique, la clôture étant forcément construite sur un terrain privé, c'est à la commune de prendre en charge dépose et repose de cette clôture.

Mais c'est l'affaire du bailleur que de réclamer la remise en état auprès de cette collectivité.

Avec un peu de chance c'est le chef de chantier d'une entreprise qui a pris ses aises et a raconté n'importe quoi au locataire.

J'espère que vous avez immédiatement signalé au bailleur la dépose de cette clôture dès le début du chantier.

Par **baduche**, le **04/02/2015** à **21:45**

merci moisse.le bailleur était au courant de la dépose et était d accord.

Par **moisse**, le **05/02/2015** à **09:17**

Bonjour,

Vous pouvez donc le mettre en demeure de clore la maison comme prévu dans le descriptif du bien objet du bail.

Il fera son affaire du recours à la mairie.

Par **baduche**, le **05/02/2015** à **12:01**

je vous remercie beaucoup moisse.amicalement